

LA QUALIFICATION JURIDIQUE

Pour l'épreuve de droit du baccalauréat, les élèves doivent avoir acquis la capacité « *Qualifier juridiquement une situation* ». Pour cela, ils doivent apprendre à lire un énoncé et à le décrypter pour le traduire en langage juridique.

La qualification juridique consiste à donner aux faits concernés la traduction juridique qui leur convient et qui doit permettre l'application de la règle de droit.

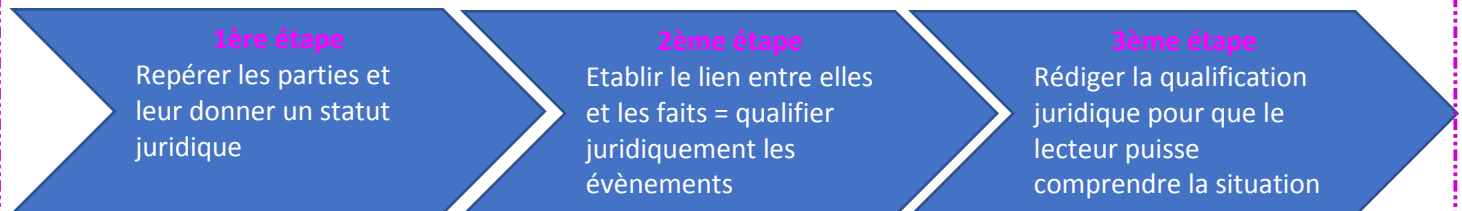
A l'occasion de l'étude d'un cas pratique, il convient de procéder à la **qualification juridique des faits exposés**.

Qualifier juridiquement consiste à **traduire en termes juridiques une situation** (des faits) régie par le droit, dans le but de **déterminer la règle de droit applicable**.

Exemple :

Donnée de fait : Amandine a été embauchée comme assistante dans la SARL Dupont

Qualification juridique : Amandine est salariée de la SARL Dupont, son employeur. Les deux parties sont liées juridiquement par un contrat de travail



1ERE ETAPE - REPERER LES PARTIES ET LEUR DONNER UN « STATUT » JURIDIQUE

SITUATION	QUALIFICATION
Un individu existant réellement	Personne physique
Un groupement humain qui existe de par la loi	Personne morale
Une personne ayant plus de 18 ans	Personne majeure
Une personne de moins de 18 ans	Personne mineure
Une personne dans une relation de travail subordonnée vis-à-vis d'un employeur	Salarié
Une personne dans une relation de travail vis-à-vis d'un salarié	Employeur
Un particulier qui achète un produit ou un service	Consommateur
Une personne dont la profession est de vendre des biens et des services	Professionnel
Une personne qui possède une chose	Propriétaire
Une personne qui habite à côté d'une autre personne.	Voisin
Une personne qui saisit le juge	Demandeur
Une personne qui est assignée en justice	Défendeur
Une personne qui interjette l'appel	Appelant
Une personne qui est appelé en appel	Intimé
Une personne qui subit un dommage	Victime
Une personne qui a observé un événement et peut être sollicité par le juge	Témoin
Une personne qui fait subir un dommage	Auteur du dommage
Une personne qui a loué un appartement	Preneur
Une personne qui loue un appartement	Bailleur
Une personne qui souhaite s'assurer ou assurer un de ses biens	Souscripteur
Une personne qui assure une autre personne	Compagnie d'assurance
Une personne qui donne un bien	Donataire
Une personne qui bénéficie d'une donation	Bénéficiaire
Une personne qui fournit un service	Prestataire de services

Méthodologie Droit

Fiche n°1

2EME ETAPE - ETABLIR LE LIEN ENTRE ELLES ET LES FAITS AUTREMENT DIT QUALIFIER JURIDIQUEMENT LES EVENEMENTS

EVENEMENT	QUALIFICATION
Relation où une personne s'oblige envers une autre	Contrat
Relation de travail subordonnée entre deux personnes	Contrat de travail
Relation contractuelle entre un consommateur et un professionnel	Contrat de consommation
Relation contractuelle entre un preneur et un bailleur sur un appartement	Contrat de bail d'habitation
Relation contractuelle entre un souscripteur et une compagnie d'assurance	Contrat d'assurance
Relation contractuelle entre une société de transport et une personne	Contrat de transport
Éléments subis par une personne qui lui cause un préjudice	Dommage
Blessure physique	Dommage corporel
Destruction matérielle suite à un accident ou incident	Dommage matériel
Perte d'argent	Dommage financier
Faute à la suite d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution d'obligation contractuelle	Faute contractuelle
Faute à la suite de la réalisation d'un fait juridique	Faute délictuelle

3EME ETAPE - REDIGER, DE FAÇON SUFFISAMMENT DETAILLE, LA QUALIFICATION JURIDIQUE POUR QUE LE LECTEUR PUISSE COMPRENDRE LA SITUATION



PIEGES A EVITER

- Paraphraser les faits
- Faire des contre sens

EXEMPLES DE QUALIFICATIONS JURIDIQUES

EXEMPLE	
Julia a acheté une télévision à la FNAC.	Julia acheteuse a conclu un contrat de vente avec la FNAC vendeur.
Madame Richard a pris un local pour son activité professionnelle	Madame Richard est locataire d'un local pour lequel elle a conclu un contrat de bail avec un bailleur
Exerçant la profession de fleuriste à Avignon, Chantal LUPIN aurait préféré ne pas se lever en ce jeudi matin. Alors qu'elle a parcouru la distance séparant le pas de sa porte de sa voiture, elle s'est faite bousculer par un chien non tenu en laisse et appartenant à une de ses voisines. Dans la chute, ses lunettes se sont brisées (200€).	Une personne physique, Chantal Lupin, est bousculée par un chien, bien meuble appartenant à une voisine, et subit un préjudice matériel (lunettes brisées).